

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 avril 2024

Contrôle technique des véhicules de catégorie L : J-7

Mobilians a tenu, ce jour, une conférence de presse pour démontrer l'intérêt du contrôle technique des véhicules de catégorie L et rappeler les informations essentielles à connaître, à une semaine de son entrée en vigueur.

Alexandra Herbel, présidente du métier contrôle technique de Mobilians et directrice générale du réseau Secta Autosur, entourée de Laurent Palmier - directeur général du réseau Sécuritest, Sébastien Danvel - directeur général du réseau Autosécurité, Sandro Messina - directeur du réseau Motovision, Gérard Sulpy, exploitant de centres de contrôle technique en Bourgogne Franche-Comté et Stéphane Digani, exploitant de centres de contrôle technique en région PACA, a rappelé le rôle essentiel du contrôle technique pour la sécurité routière, l'environnement et la sécurisation des transactions de véhicules d'occasion.

Un maillage territorial efficace

Alors que près de 2,5 millions de véhicules de catégorie L sont appelés à passer leur premier contrôle technique réglementaire en 2024, Mobilians rappelle qu'un calendrier échelonné a été mis en place afin d'éviter un engorgement des centres en fin d'année. Ainsi, les véhicules concernés par le contrôle technique en 2024 ont un délai de 4 mois à partir de leur date anniversaire de mise en circulation pour passer leur premier contrôle technique, dans la limite du 31 décembre 2024.

A date, ce sont plus de 3.000 contrôleurs techniques qui se tiennent prêts à les accueillir. Titulaires d'une extension d'agrément pour contrôler cette catégorie de véhicules, ils ont tous suivi une formation spécifique de 33 heures dont 7 heures exclusivement dédiées à la manipulation des véhicules.

Même si la disponibilité des contrôleurs agréés pour le contrôle des véhicules de catégorie L continuera à monter en puissance au cours des prochaines semaines,

Mobilians encourage les possesseurs de ces véhicules à ne pas attendre le dernier moment pour prendre rendez-vous.

Rétablir la vérité sur l'utilité du contrôle technique pour les deux-roues

Depuis plus de 15 ans, les différentes études comme les avis des spécialistes, montrent que le contrôle technique est indéniablement bénéfique à la sécurité routière, et celui appliqué aux deux et trois roues motorisés, ne fait pas exception :

- Déjà en 2007, le Conseil général des Ponts et Chaussées concluait qu'un contrôle technique pour l'ensemble du parc des deux-roues se justifie,
- Dès 2009, l'étude Maids soulignait que dans plus de 5% des accidents, l'état du véhicule contribue à l'accident.

Plus récemment :

- Le Cerema montrait en 2020 que les facteurs liés au véhicule représentent une forte particularité des accidents de motos et sont identifiés dans 35% des accidents, soit 2,3 fois plus que dans les accidents sans moto,
- Et en 2023, l'étude ONISR/BCA Expertise montrait que 26% des deux-roues expertisés présentaient des dommages antérieurs à la survenue du sinistre.

Enfin, le contrôle technique des véhicules de catégorie L permettra de sécuriser les transactions des véhicules d'occasion entre particuliers notamment, le vendeur devant fournir à l'acquéreur, un contrôle technique de moins de 6 mois.

À propos de MOBILIAN

MOBILIAN est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIAN défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.